

# CONECS

L'opérateur technique  
de cartes titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération



SCENOC

[www.conecs.fr](http://www.conecs.fr)  
[www.reussirmademat.fr](http://www.reussirmademat.fr)

# Introduction

CONECS est un opérateur technique, créé par Chèque Déjeuner, Edenred France, Natixis Intertitres et Sodexo Pass France, qui a conçu et gère une infrastructure technique dédiée à l'acquisition et au routage des transactions électroniques du titre-restaurant dématérialisé.

Après l'autorisation de la dématérialisation du titre-restaurant en mars 2014 et l'apparition de cartes titre-restaurant 1<sup>ère</sup> génération adossées au système bancaire classique, CONECS rend possible le déploiement de cartes 2<sup>ème</sup> génération appuyées sur son système propre et aux multiples avantages.

Cette solution novatrice et les cartes 2<sup>ème</sup> génération répondent aux attentes de l'ensemble des acteurs du titre-restaurant : commerçants affiliés (restaurateurs, enseignes de restauration, etc.), entreprises clientes et, bien-sûr, les salariés bénéficiaires du titre-restaurant.

De nombreux avantages et une nouvelle solution qui vont rendre encore plus simple l'usage et la gestion quotidienne du titre-restaurant.



## Un peu d'histoire

C'est en Angleterre, à la fin des années 50, que le concept de titre-restaurant est né. Une idée arrivée en France au début des années 60 et qui remporta très rapidement un vif succès. Commercialisé dès son lancement par des émetteurs spécialisés, le titre-restaurant n'a alors aucune incitation sociale ou fiscale pour les entreprises ou ses salariés.

C'est Georges Pompidou, Premier ministre du Général de Gaulle qui, convaincu par les bénéfices sociaux de ce dispositif, dotera le titre-restaurant d'un cadre législatif et en fera, en 1967, un véritable avantage social exonéré de charges sociales et fiscales.

Avec ce nouveau statut officiel, sa simplicité d'utilisation et les avantages qu'il procure à tous les acteurs, le titre-restaurant ne cessera de se développer et deviendra, en France comme dans de nombreux pays, un incontournable du quotidien de la plupart des salariés.

## Le titre-restaurant en chiffres

Avantage social pour les salariés français, le titre-restaurant représente à lui seul un marché dynamique qui reflète son ancrage dans le quotidien des Français.

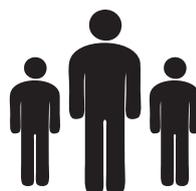
**La preuve en chiffres :**



**740 millions de titres** sont utilisés chaque année par 3,5 millions de bénéficiaires.



Le marché des titres-restaurant représente **5,5 milliards d'Euros** de volume de transaction.



La France compte aujourd'hui **180 000 restaurateurs et commerçants** assimilés acceptant les titres-restaurant.



**120 000 entreprises** ont choisi le système des titres-restaurant, dont 60% de petites entreprises.



# Retour sur le décret de la dématérialisation

Dans le cadre de son action de modernisation de l'action publique, le gouvernement a autorisé, par le décret du 7 mars 2014, la **dématérialisation des titres-restaurant** sous forme de cartes ou autres supports électroniques.

## Les grands principes de la réglementation restent inchangés :

- utilisation exclusive auprès d'un réseau agréé de restaurateurs et commerçants assimilés ;
- uniquement destinés à l'acquittement du repas ou des éléments du repas du salarié ;
- non utilisables les dimanches et jours fériés (sauf décision contraire de l'employeur).

## 2 nouveaux points viennent enrichir le Code du Travail :

- la possibilité de régler son repas au centime d'euro près ;
- un plafond d'utilisation fixé à 19€ maximum par jour, à dépenser en une ou plusieurs fois (contre 1 titre par jour jusqu'à présent).

La parution de ce décret a permis le lancement immédiat de **plusieurs cartes sur le marché.**

**La dématérialisation via ces nouvelles cartes offre aux commerçants affiliés, aux entreprises clientes et aux salariés bénéficiaires, de nombreux avantages par rapport aux titres papier qui restent cependant en circulation.**





## Les avantages des cartes 2<sup>ème</sup> génération



Les premières cartes en circulation depuis avril 2014 ont permis aux entreprises et salariés de bénéficier immédiatement des avantages de la dématérialisation. Mais, adossées au circuit bancaire classique, ces cartes entraînent donc des frais de transactions bancaires aux commerçants affiliés.

En parallèle, les émetteurs membres de la CRT ont décidé d'aller plus loin en travaillant à la mise en place d'une carte 2<sup>ème</sup> génération, qui s'appuie sur une solution technique dédiée au titre-restaurant et baptisée « CONECS ». Ouverte à tout émetteur désireux de lancer un titre-restaurant sur support carte, cette solution, développée en collaboration avec le Groupement des Cartes Bancaires, utilise les Terminaux de Paiement Électronique (TPE) habituels des commerçants et apporte plus de services à tous les niveaux.

### Les cartes titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération offrent des avantages majeurs.

Pour les affiliés, restaurateurs et assimilés :

- **pas d'investissement matériel** : une simple mise à jour des TPE de l'affilié suffit pour accepter les cartes titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération ;
- **des flux séparés** : la transaction par titre-restaurant labellisé CONECS fait l'objet d'un flux spécifique dissocié du flux bancaire. Cela facilite pour l'affilié le suivi de ses transactions et de sa comptabilité ;
- **une télécollecte dédiée** : deux tickets distincts sont édités durant la phase de télécollecte des transactions : un ticket de télécollecte CB habituel et un ticket spécifique pour toutes les transactions titre-restaurant CONECS avec des montants cumulés séparés pour chaque émetteur ;
- **l'économie des commissions bancaires** : les transactions autorisées sont remboursées directement par chaque émetteur de titres-restaurant, après déduction de sa seule commission.

Pour les salariés bénéficiaires, les nouvelles cartes labellisées CONECS intègrent les avantages de la dématérialisation des titres-restaurant :

- > un paiement **au centime d'euro près** ;
- > un **plafond quotidien augmenté à 19€** à dépenser en une ou plusieurs fois.

#### La mise en place de la solution CONECS est aussi simple que son fonctionnement !

Une simple mise à jour du TPE de l'affilié par ou avec l'assistance de son mainteneur habituel, suffit pour accepter les paiements de repas par carte titre-restaurant labellisée CONECS. Aucun équipement supplémentaire n'est nécessaire.

Le passage au numérique du titre-restaurant constitue une simplification majeure pour tous les acteurs : émetteurs, commerçants, entreprises et bénéficiaires.

Avec le système CONECS, nous avons veillé à prendre en considération toutes les contraintes opérationnelles des restaurateurs et assimilés pour leur proposer une réelle valeur ajoutée au quotidien.

explique **Vincent Toche,**  
**Président de CONECS**



# Expérimentation de la carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération à Orléans



Avant le déploiement national de la solution CONECS prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, l'opérateur technique ainsi que ses premiers clients ont souhaité expérimenter le système au travers d'un test « grandeur nature » sur les affiliés et salariés de l'agglomération d'Orléans.

Dès juin 2014, les commerçants affiliés ont été sollicités pour effectuer la mise à jour de leur TPE et chaque émetteur a proposé à ses clients-entreprises de participer à cette phase pilote en utilisant ces nouvelles cartes labellisées CONECS. Ce sont ainsi **300 établissements** et **1500 salariés** qui ont participé à cette phase pilote du système CONECS.

Cette expérimentation s'est déroulée de juin à septembre et a généré 4 000 transactions et un retour extrêmement satisfaisant de l'ensemble des acteurs du test. 90% des affiliés ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de la simplicité d'utilisation du titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération, alors que les utilisateurs n'ont rencontré aucun problème de fonctionnement sur l'ensemble du parcours client.

Fort de ces résultats satisfaisants, le déploiement au niveau national de la solution CONECS auprès de l'ensemble des commerçants affiliés a donc été confirmé pour octobre 2014.



# Les grandes dates

du déploiement  
national de la solution  
CONECS

**Octobre 2014**

Début du déploiement national de  
la solution technique  
CONECS dédiée au titre-restaurant  
dématérialisé

**Novembre 2014**

Lancement de la communication  
auprès des commerçants affiliés :

- mailing
- jeu concours
- plan de Communication Media
- newsletters
- site internet dédié

**À partir d'avril 2015**

Mise en circulation des premières  
cartes titre-restaurant  
2<sup>ème</sup> génération  
(labellisées CONECS)



# Contacts presse

Le Bureau de Com

**Juliette Lemoine**

01 56 33 43 15 • 06 63 45 59 26  
jlemoine@lebureaudecom.fr

**Delphine Maupetit**

01 56 33 47 55 • 06 03 12 67 23  
dmaupetit@lebureaudecom.fr

## CONECS

100 bd de Sébastopol - 75003 PARIS

01 80 05 88 00

[www.conecs.fr](http://www.conecs.fr)

[www.reussirmademat.fr](http://www.reussirmademat.fr)



CONECS